

# Seine-Saint-Denis

## Le tour des villes semé d'obstacles

Avec l'association Mobilité réduite, Jean-Michel Royère teste l'accessibilité de 50 communes d'Ile-de-France. La Seine-Saint-Denis fait figure de mauvais élève.

### MONTREUIL

ici, c'est un rebord de trottoir trop élevé. Là, c'est une porte de salle d'attente tout juste assez large pour y passer un fauteuil roulant, mais pas suffisamment pour que son occupant puisse manœuvrer... Exceptionnellement, voirie et locaux seront parfaitement aux normes... « Mais c'est très rare », dit en souriant, un peu désabusé, Jean-Michel Royère, 64 ans, fondateur et président de l'association Mobilité réduite. Jean-Michel Royère, affecté par les séquelles d'une poliomyélite, a remplacé la souplesse par l'énergie et s'est lancé dans un défi qui mobilise la cinquantaine de membres de son association, sillonnant la France pour établir un classement des communes selon leur respect de la loi du 11 février 2005 (*lire ci-dessous*). L'association prévoit de « visiter » ainsi au moins 100 villes d'ici au mois de février 2011, dont la moitié en Ile-de-France.

Parmi elles, Montreuil. Première étape, la mairie. « Le guichet d'accueil est trop haut pour une personne de petite taille ou en fauteuil. Cela fera partie des choses qu'ils seront obligés de modifier d'ici à 2015 ». Pour les ascenseurs, « ça va »; en revanche, dans les toilettes, « le clavier du code d'accès est trop haut », note Jean-Michel Royère. Le lavabo, lui, est aux normes: il laisse assez d'espace pour avancer un fauteuil roulant.

Direction le bâtiment neuf des services administratifs, à quelques centaines de mètres de là. Sur le trajet, rien à dire,



**MONTREUIL, LE 5 AOÛT.** Jean-Michel Royère, président de l'association Mobilité réduite, a passé au crible les établissements publics. Verdict : carton rouge. (A.P./E.S.)

« les bandes d'éveil signalant la chaussée sont bien ». Sur place en revanche, c'est plus mitigé. Deux places de stationnement pour un si gros service, où se trouve notamment le centre d'action sociale, cela semble insuffisant. Là aussi, le trottoir est trop élevé.

Dès l'entrée, nouvelle déconvenue : pas de rampe d'accès ni de main courante. « Quelqu'un qui vient en fauteuil roulant, comment fait-il ? » s'étonne Jean-Michel Royère. « La mobilité réduite, ce n'est pas que le handicap ! C'est aussi une personne âgée qui

marche plus péniblement, une mère avec une poussette... » L'accueil et les toilettes sont aux normes, mais pour un bâtiment récent, « il y a des choses à revoir ».

A la poste, Jean-Michel Royère se console. Parking, rampe, ressaut de trottoir, accès au hall, aux guichets prioritaires, au distributeur... « tout est bien ».

### Bagnolet noté 1,55 sur 10

Un peu plus loin, le centre nautique Maurice-Thorez marque un bon point, malgré le « cheminement difficile » entre la place de stationnement, tout à fait aux normes, et l'entrée. La porte automatique, c'est bien, sauf la deuxième qui ne l'est pas. En revanche, douches, toilettes et cabine sont conformes, le centre disposant même d'une chaise roulante. Surtout, « il y a une rampe d'entrée dans le bassin, c'est excellent », note Jean-Michel Royère. Viennent ensuite un centre de santé dépourvu de places handicapés, une PMI dont l'entrée compte une marche et une dangereuse grille d'écoulement, la terreur des cannes, l'office de tourisme, qui est adéquat, les finances publiques, qui sont correctes, etc. En une journée, le spécialiste de la mobilité réduite aura noirci ses pages de notes. Verdict : carton rouge pour non-respect de la loi à Montreuil qui est affublé d'une note de 1,79 sur 10. Idem à Neuilly-sur-Marne avec 2,28, et Bagnolet qui score à seulement 1,55.

ELODIE SOULIÉ

■ Association Mobilité réduite :  
tél. 09.50.10.95.33.  
[www.accessiblepourtout.com](http://www.accessiblepourtout.com)

## Malgré la loi, trottoirs et bâtiments restent inaccessibles

Depuis le 11 février 2005, la loi impose la « mise en accessibilité de la voirie, des espaces publics, de l'habitat collectif et des établissements recevant du public ». Le texte laisse dix ans pour se conformer aux obligations, mais il

suffit de marcher dans les pas maladroits d'une personne invalide ou malvoyante pour se convaincre que les délais ne sont pas tenus. « En 2015, la ville facile, tranquille, mobile et accessible ne sera pas une réalité », prédit, fataliste, le président de Mobi-

lité réduite. « Certaines villes ou administrations font de grands efforts, reconnaît volontiers Jean-Michel Royère, notamment les postes et les services fiscaux. Mais le plus souvent, on distribue plutôt des cartons rouges... Le zéro défaut n'existe pas

et, en France, nous avons quarante ans de retard sur les pays anglo-saxons ! » L'an dernier, un premier contrôle limité aux voiries et accès de 170 communes avait montré que seules 10 % d'entre elles étaient en conformité.